

# Conditions générales de vente

## Inscriptions

Le bulletin d'inscription en ligne sur <http://formationcontinue.agrocampus-ouest.fr> permet de procéder à une préinscription qui doit se faire au plus tard 6 semaines avant le début de la formation.

La préinscription par le demandeur implique que son employeur ait accepté sa demande de formation.

Une convention de formation est conclue entre AGROCAMPUS OUEST et la structure d'appartenance du demandeur. Cette convention est établie en double exemplaire. Le client s'engage à retourner à AGROCAMPUS OUEST un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise. Si le stagiaire souhaite suivre cette formation à titre individuel et à ses frais, il sera conclu un contrat de formation professionnelle entre AGROCAMPUS OUEST et lui.

A compter du moment où la tenue de la formation est possible (nombre de stagiaires suffisant et convention de formation signée), AGROCAMPUS OUEST transmet au stagiaire un courrier de convocation qui vaut confirmation de l'inscription. Ce courrier mentionne la date, le lieu, l'heure de la formation ainsi que toute information utile à son organisation (programme, plan d'accès...).

## Report et annulation

Si la préinscription est faite alors que l'effectif maximum d'une session de formation est atteint ou si la session doit être reportée ou annulée, AGROCAMPUS OUEST prévient par mail les stagiaires le plus tôt possible.

Conformément à l'article L.991-6 du code du travail :

a) en cas de modification unilatérale par AGROCAMPUS OUEST de l'un des éléments constitutifs de la convention de formation, et dans un délai de 10 jours avant le début de la formation, l'entreprise ou le stagiaire se réserve le droit de mettre fin à la convention signée sans pénalité.

b) en cas de résiliation de la convention par l'entreprise ou le stagiaire à moins de 10 jours francs avant le début de la formation, AGROCAMPUS OUEST retiendra 50 % du coût total de la formation.

## Tarifs

AGROCAMPUS OUEST est exonéré de TVA sur les droits d'inscription selon le paragraphe 4.4° a) de l'article 261 du code général des impôts.

Les tarifs indiqués sont nets à payer et comprennent :

- les coûts d'organisation
- les frais d'animation
- les coûts des supports pédagogiques.

Ils ne comprennent pas les frais annexes des participants tels que les repas, les transports et l'hébergement.

Un devis peut être établi sur demande. Pour les salariés, les coûts de formation peuvent être pris en charge par l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) auquel l'entreprise cotise.



Cette mention signifie que si ces sessions sont retenues au PNF Formco, elles seront exonérées de frais d'inscription pour les tous les agents, titulaires et contractuels, en fonction dans les services du Ministère en charge de l'agriculture (administration centrale, services déconcentrés et établissements d'enseignement agricole), y compris les agents de directions départementales interministérielles (DDI) exerçant des missions du Ministère en charge de l'agriculture.

## Couverture accidents du travail des stagiaires

Pendant la durée du stage, les stagiaires sont couverts par leur entreprise contre tous les risques d'accident du travail et d'accident à l'occasion du trajet au sens de la législation en vigueur. En aucun cas la responsabilité d'AGROCAMPUS OUEST ne saurait être engagée à l'occasion de la formation.

## Attestation

Une attestation de suivi de la formation est délivrée à chaque stagiaire au terme de la formation.

En signant la feuille d'émargement en début de matinée et en début d'après-midi, le stagiaire atteste de sa présence à la formation.

## Paiement

La somme doit être acquittée dans un délai de 30 jours à réception de la facture établie à l'issue du stage.

Elle est à régler :

- par chèque à l'ordre de l'agent comptable d'AGROCAMPUS OUEST ou
  - par virement sur le compte de l'agent comptable d'AGROCAMPUS OUEST
- Code banque : 10071  
Code guichet : 35000  
N° de compte : 00001005442  
Clé RIB : 08

## Contentieux

Les différends pouvant résulter de l'exécution de la convention signée qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront soumis au Tribunal Administratif compétent.

## Renseignements administratifs

Numéro : 130 005 000127  
Code APE : 8542Z Enseignement supérieur  
Catégorie juridique : 7383 Etablissement public national à caractère scientifique culturel et professionnel  
Domiciliation bancaire : TPRENNES  
Code Banque : 10071  
Code guichet : 35000  
N° de compte : 00001005442  
Clé RIB : 08  
IBAN : FR76 1007 1350 0000 0010 0544 208  
BIC : BDFEFRPPXXX

## AGROCAMPUS OUEST

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 5335P001835 auprès du Préfet de Région de Bretagne

AGROCAMPUS OUEST Campus de Rennes et siège d'AGROCAMPUS OUEST : 65 rue de Saint Briec - CS 84215 - 35042 Rennes Cedex  
Tél : 02 23 48 55 27 / 02 23 48 58 89  
[formco@agrocampus-ouest.fr](mailto:formco@agrocampus-ouest.fr)  
SIRET : 130 005 127 00019 (siège)

AGROCAMPUS OUEST Campus d'Angers - Institut National d'Horticulture et de Paysage (INHP) : 2 rue André Le Nôtre - 49045 Angers  
Tél : 02 41 22 54 06  
[formco@agrocampus-ouest.fr](mailto:formco@agrocampus-ouest.fr)  
SIRET : 130 005 127 00027 (établissement secondaire)

## Droit à l'information

Les informations recueillies par AGROCAMPUS OUEST lors de la pré-inscription par les stagiaires font l'objet d'un traitement informatique destiné à diffuser des offres de formation.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les stagiaires peuvent bénéficier d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à [cil@agrocampus-ouest.fr](mailto:cil@agrocampus-ouest.fr)

Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.